

Comité du commerce et de l'environnement

RAPPORT DE LA RÉUNION TENUE LE 30 NOVEMBRE 2018

NOTE DU SECRÉTARIAT¹

Le Comité du commerce et de l'environnement s'est réuni le 30 novembre 2018 (session ordinaire du CCE), sous la présidence de Mme Irene Young, Représentante permanente de la Région administrative spéciale de Hong Kong, Chine, auprès de l'OMC. Le Comité a adopté l'aérogamme figurant dans le document **WTO/AIR/CTE/8**, paru le 9 novembre 2018. La plus récente liste de documents du Comité a été distribuée le 29 février 2016 sous la cote [WT/CTE/INF/5/Rev.12](#). Le rapport de la réunion précédente du CCE, tenue le 28 juin 2018, est reproduit dans le document [WT/CTE/M/65](#).

Table des matières

1 PARAGRAPHE 32 DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA.....	4
1.1 Paragraphe 32 i)	4
1.1.1 Réforme des subventions aux combustibles fossiles (RSCF)	4
1.1.2 Économie océanique	6
1.1.2.1 Présentation de la Norvège	6
1.1.2.2 Présentation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur le Rapport 2018 sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA)	8
1.1.3 Présentation de la Chine sur les mesures de lutte contre la pollution dans le contexte des ODD	10
1.1.4 Autres questions.....	11
1.2 Autres points du programme de travail du CCE (Points 1, 2, 3 a), 4, 5, 7, 9 et 10)	11
1.2.1 Point 1	11
1.2.1.1 AEM portant sur les produits chimiques et les déchets (Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (BRS))	12
1.2.1.1.1 Présentation de l'Union européenne (UE) concernant sa stratégie sur les matières plastiques	12
1.2.1.1.2 Présentations des autres Membres	14
1.2.1.1.3 Présentation des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (BRS) (PNUE) sur les activités menées récemment et les préparatifs pour les Conférences des Parties en 2019	15

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

1.2.1.1.4 Présentation de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur son document de réflexion sur le commerce et l'économie circulaire.....	16
1.2.2 Point 4	18
2 AUTRES QUESTIONS.....	20
2.1 État des négociations relatives à l'Accord sur les biens environnementaux (ABE)	20
2.2 Évolution récente des politiques de la Nouvelle-Zélande et son programme "Commerce pour tous"	21
2.3 Renseignements du Secrétariat de l'OMC et du PNUE sur le "Dialogue entre dirigeants de haut niveau: Mettre le commerce au service de l'environnement, de la prospérité et de la résilience", qui a eu lieu lors du Forum public 2018 de l'OMC	22
2.4 Exposés d'organisations ayant le statut d'observateur	23
2.4.1 Exposé de l'OCDE	23
2.4.2 Exposé de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)	23
3 DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION	25
ANNEXE 1: POINTS INSCRITS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE	26
ANNEXE 2: PARTIES DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA QUI SE RAPPORTENT AUX TRAVAUX DU CCE.....	27

ABRÉVIATIONS

ABE	Accord sur les biens environnementaux
ACR	Accord commercial régional
BDE	Base de données de l'OMC sur l'environnement
CCE	Comité du commerce et de l'environnement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CM	Conférence ministérielle
Conventions BRS	Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm
COP	Conférence des Parties
CP	Comité permanent
EPC	Examen des politiques commerciales
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GES	Gaz à effet de serre
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
OMD	Organisation mondiale des douanes
Pêche INN	Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
PIB	Produit intérieur brut
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PSMA	Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RSCF	Réforme des subventions aux combustibles fossiles
SOFIA	Rapport sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture

1 PARAGRAPHE 32 DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA

1.1 Paragraphe 32 i)

"Effet des mesures environnementales sur l'accès aux marchés, spécialement en ce qui concerne les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, et situations dans lesquelles l'élimination ou la réduction des restrictions et des distorsions des échanges serait bénéfique pour le commerce, l'environnement et le développement."

1.1.1 Réforme des subventions aux combustibles fossiles (RSCF)

1.1. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a donné des informations actualisées sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles (RSCF) au nom des signataires de la Déclaration conjointe sur la RSCF publiée à la onzième Conférence ministérielle de l'OMC. Dans cette déclaration, les signataires confirmaient leur intention de rationaliser et d'éliminer progressivement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles qui incitaient au gaspillage et reconnaissaient qu'une réforme devait tenir compte des besoins et conditions spécifiques des pays Membres en développement et minimiser les éventuels effets négatifs sur leur développement d'une manière qui protégeait les pauvres et les communautés affectées. Le groupe reconnaissait l'importance de l'OMC en tant qu'instance permettant de faire avancer le débat afin de mettre en place des disciplines ambitieuses et efficaces, y compris en améliorant la transparence et la communication de renseignements à l'OMC afin de permettre l'évaluation des effets des programmes de subventions aux combustibles fossiles sur le commerce et les ressources. Comme il avait été noté lors de la réunion du CCE tenue en juin, les Membres signataires avaient poursuivi leurs efforts pour faire mieux connaître les effets des subventions aux combustibles fossiles et les possibilités offertes par la réforme, notamment en organisant diverses activités d'information avec des organismes et organisations partenaires à Genève et ailleurs. Les discussions de haut niveau tenues lors du Forum public de l'OMC le 2 octobre 2018 avaient été un élément central de ces efforts.

1.2. Outre les activités de sensibilisation, une méthodologie pour mesurer et recueillir des données nationales sur les subventions aux combustibles fossiles dans le cadre de l'Objectif de développement durable (ODD) 12 c) avait été approuvée par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, composé d'États membres et d'organismes régionaux et internationaux en qualité d'observateurs. Ce groupe était chargé d'élaborer et d'appliquer le Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les données étaient essentielles pour poser les bases des futurs travaux dans ce domaine, y compris à l'OMC. Le but était d'organiser un séminaire sur ce thème en 2019, qui serait ouvert à toutes les délégations intéressées.

1.3. Au-delà du travail mené à Genève, un groupe plus vaste d'Amis de la RSCF préparait plusieurs événements pour la 24^{ème} Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui aurait lieu à Katowice, en Pologne. Le Groupe des Amis de la RSCF diffusait avec succès l'idée que la réforme était un choix politique important pour parvenir à de faibles émissions à l'avenir. Des événements parallèles et une conférence de presse de haut niveau seraient organisés pour mettre en lumière les travaux menés par le groupe des Amis de la RSCF et pour lancer le Réseau des Amis.

1.4. Les recherches avaient montré que les subventions aux combustibles fossiles étaient estimées à plus de 425 milliards de dollars EU par an. Cette estimation représentait 20% de la valeur estimée du commerce international de combustibles chaque année, et l'indicateur "World Energy Outlook 2017" montrait le lien direct entre la hausse des prix du pétrole et l'augmentation des subventions aux combustibles fossiles – ce qui ne faisait que souligner la pertinence et l'importance du travail sur une réforme. Les subventions avaient un impact direct sur les décisions relatives à la production et à la consommation de combustibles mais aussi sur les coûts de transport et la compétitivité relative des produits pour lesquels les combustibles/l'énergie représentaient un coût d'intrant important – tous ces facteurs impactaient le commerce de ces produits. D'autres recherches étaient menées sur les effets des différents types de subventions aux combustibles fossiles. Les Amis de la RSCF continueraient à partager les observations tirées de ces recherches avec les Membres de l'OMC dans le cadre du CCE, et ils ont encouragé les autres Membres à discuter et à partager leurs expériences dans le domaine des subventions aux combustibles fossiles. Ils voulaient aussi connaître le point de vue des Membres sur ce qui pouvait être fait à l'OMC pour donner suite aux engagements des dirigeants au titre de l'ODD 12 c) en vue de réformer les subventions aux combustibles fossiles.

1.5. Le représentant de la Suisse a noté que son pays soutenait sans réserve les travaux menés sur la RSCF afin d'avancer vers des résultats mutuellement bénéfiques dans les domaines du commerce, de l'environnement et du développement. Les Amis de la RSCF avaient organisé une session à l'occasion du Forum public de l'OMC intitulée "Le Rôle de la RSCF dans la réalisation des Objectifs de développement durable du Programme 2030 et ses effets sur le commerce". Le but de la session était de démontrer en quoi la RSCF pouvait créer une situation gagnante sur le plan du développement économique, du commerce et de l'environnement. La session avait été marquée par une participation de haut niveau, avec la présence de Kimmo Tiilikainen, Ministre finlandais de l'environnement, de l'énergie et du logement; Steven Stone, du Programme des Nations Unies pour l'environnement; Ron Steenblik, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); S. E. Alvaro Cedeño Molinari, Ambassadeur du Costa Rica auprès de l'OMC; et Valérie Ducrot, du Conseil mondial de l'énergie, en tant que représentante de l'industrie.

1.6. Pendant les discussions, les experts avaient présenté des recherches qui démontraient que les subventions aux combustibles fossiles contribuaient à la hausse des émissions de carbone et à la baisse des incitations aux gains d'efficacité. Ils ont également démontré la nécessité d'une base de données mondiale normalisée sur les subventions aux combustibles fossiles. À cet égard, il n'y avait presque aucune notification de l'OMC sur les subventions aux combustibles fossiles. Une méthodologie avait toutefois été présentée pour un indicateur concernant l'ODD 12. La RSCF pouvait être onéreuse sur le plan politique et certains secteurs pourraient s'en retrouver défavorisés. L'expérience a cependant montré que le résultat global de cette réforme était positif.

1.7. Concernant les effets commerciaux des subventions aux combustibles fossiles, le débat a montré que les effets de distorsion des échanges étaient liés à des prix artificiellement bas pour les combustibles fossiles. Cette situation avait un impact négatif sur le commerce et l'investissement dans les secteurs de l'énergie solaire, éolienne, hydroélectrique et des autres énergies propres. En outre, le commerce pouvait jouer un rôle majeur dans la réforme des combustibles fossiles grâce à différents outils, comme l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (Accord SMC), les mécanismes de transparence, les examens des politiques commerciales, et en élargissant les règles commerciales existantes afin de réglementer les subventions aux combustibles fossiles. L'OMC avait un rôle spécial à jouer. La sensibilisation était essentielle. Des mesures supplémentaires, comme la vulgarisation, étaient nécessaires. Un résumé plus détaillé de l'événement avait été distribué à tous les Membres avant la réunion du CCE.²

1.8. La représentante du Royaume d'Arabie saoudite a rappelé que cette question était traitée dans le cadre du G20, où l'élimination progressive volontaire des subventions inefficaces aux combustibles fossiles qui incitaient au gaspillage relevait des pays et se faisait en suivant deux critères clairs: la participation volontaire des Membres et les circonstances, priorités et besoins nationaux des Membres. L'Arabie saoudite refusait de lier ce sujet et d'autres questions similaires à l'OMC et a indiqué que ces questions devaient rester dans le cadre des entités pertinentes. L'Arabie saoudite a averti que les responsabilités de l'OMC ne devaient pas être compromises par des travaux qui étaient par nature volontaires, comme les activités du G20 ou des questions qui étaient traitées par des organismes internationaux et qui étaient par nature contraignantes.

1.9. Le représentant de la Norvège a soutenu les efforts actuellement déployés pour intégrer la question des subventions aux combustibles fossiles dans les travaux de l'OMC.

1.10. La représentante de l'Équateur a déclaré que sa délégation estimait que le CCE n'était pas l'instance appropriée pour traiter de la question de la RSCF. Le CCE devait prendre en considération son mandat, qui visait à identifier les relations entre les mesures commerciales et les mesures environnementales de manière à promouvoir le développement durable. À cet égard, il était important de prendre en compte le fait qu'il était seulement fait mention au développement durable et aux subventions dans l'ODD 14.6, qui indiquait: "d'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'OMC". Les négociations pertinentes avaient lieu dans le cadre du Groupe de négociation de l'OMC sur les règles. Ainsi, l'Équateur a noté que le fait de remplir le mandat de la Déclaration ministérielle de Doha en matière de commerce et d'environnement devrait promouvoir

² Le résumé de l'événement est disponible dans le document [JOB/TE/53](#).

le soutien mutuel entre les obligations découlant des Accords de l'OMC et celles inscrites dans les Accords environnementaux multilatéraux (AEM), ainsi que la complémentarité et la cohérence entre ces deux instances juridiques.

1.11. Le représentant du Costa Rica, signataire de la Déclaration conjointe publiée à la onzième Conférence ministérielle, a souligné que sa délégation était fermement convaincue que l'OMC pouvait jouer un rôle positif en traitant de la RSCF. La réforme était essentielle pour réaliser le Programme 2030 et l'Accord de Paris. Le Costa Rica n'était pas d'accord avec certains Membres qui pensaient que le fait d'aborder cette question au sein de l'OMC nuirait aux efforts déployés dans d'autres instances. Au contraire, le commerce était un facteur important qui pouvait compléter ces efforts et favoriser un scénario gagnant sur le plan du développement économique, du développement social et de l'environnement. Comme l'avait noté l'Ambassadeur du Costa Rica à l'occasion du Forum public de l'OMC, notre génération avait le potentiel et la détermination nécessaires pour réduire les émissions de CO₂ générées par les subventions aux combustibles fossiles.

1.12. La représentante du Taipei chinois a soutenu ces discussions à l'OMC, y compris dans le cadre de l'événement de haut niveau. Le CCE et l'OMC avaient un rôle important à jouer pour définir les prochaines étapes de la discussion.

1.13. La représentante de la République bolivarienne du Venezuela a rappelé la position de sa délégation, qui estimait que l'OMC n'était pas l'endroit pour examiner ce type d'initiative, étant donné que l'instance appropriée pour traiter de cette question était la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). À cet égard, sa délégation craignait une possible duplication des travaux.

1.14. La représentante de Hong Kong, Chine, a noté que les renseignements actualisés de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse étaient utiles pour aider les Membres à mieux comprendre la question et à faire avancer les discussions, y compris en ce qui concernait l'instance appropriée pour faire avancer cette question. Hong Kong, Chine, s'est félicitée du dialogue continu mené par les Membres en vue d'atteindre un consensus.

1.1.2 Économie océanique

1.1.2.1 Présentation de la Norvège

1.15. La représentante de la Norvège a informé le CCE au sujet de la session sur "L'Économie bleue et le commerce vert", organisée par la Norvège le 2 octobre à l'occasion du Forum public de l'OMC. La session avait principalement porté sur la manière dont les stratégies d'économie bleue pouvaient améliorer la santé et la productivité des écosystèmes océaniques et inverser le déclin en cours dans certains domaines et certains secteurs. Pendant la session, il avait été souligné que les océans de la planète faisaient face à la surexploitation, à la pollution, au déclin de la biodiversité et au changement climatique. L'exploitation durable, l'amélioration de la gouvernance et l'appréciation de la valeur économique de l'océan étaient essentielles. Pour cela, il était crucial d'exploiter les ressources océaniques sans réduire leur valeur.

1.16. Le Groupe de travail de haut niveau sur la construction d'une économie océanique durable était au cœur de la Stratégie pour les océans de la Norvège. Le Groupe, dirigé par la Première ministre norvégienne, s'est rassemblé à New York en septembre 2018 pour la réunion d'inauguration et le nouveau groupe d'experts s'est réuni en novembre à Bergen, en Norvège. Grâce aux contributions d'experts, du secteur privé et de la société civile, le Groupe de travail de haut niveau devrait lancer plusieurs initiatives. La Norvège accueillerait la Conférence "Notre Océan" à Oslo, en octobre 2019, qui porterait essentiellement sur l'importance des connaissances de nature scientifique comme base pour adopter des mesures et des politiques afin de garantir une future croissance économique durable.

1.17. La Norvège s'est félicitée des résultats de la Conférence sur l'économie bleue durable qui a eu lieu à Nairobi en novembre 2018. La Conférence avait soulevé des questions importantes comme les ports, le transport maritime, la sécurité maritime, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, ainsi que la nécessité d'intégrer l'économie bleue durable dans les plans de développement nationaux. Des solutions multilatérales pour l'économie bleue et le dialogue international sur les océans étaient nécessaires, et la Conférence tenue à Nairobi avait beaucoup

aidé à impliquer l'Afrique dans l'économie bleue et le dialogue international sur les océans. À Nairobi, le Ministre norvégien du développement international avait signé un accord avec la Banque mondiale pour lutter contre les déchets et les microplastiques en mer. Le soutien apporté par la Norvège au fonds PROBLUE aiderait les pays en développement à préserver les océans, les mers et les ressources marines et à les exploiter de manière durable. Les déchets plastiques en mer étaient un problème mondial urgent. Il était nécessaire de mettre au point une réponse mondiale. Lors de la quatrième Assemblée des Nations Unies pour l'environnement qui aurait lieu en mars 2019, la Norvège lancerait un message fort sur la façon d'améliorer la coopération internationale et de renforcer les engagements afin de lutter contre les déchets en mer. La Norvège espérait que d'autres Membres rejoindraient ces efforts importants.

1.18. Le représentant du Canada a expliqué que son pays était très attaché à la durabilité des océans. Les océans faisaient partie des thèmes de la présidence du Canada au G7 cette année, et dans le cadre du Plan d'action de Charlevoix pour la santé des océans et des mers et des communautés côtières résilientes et de la Charte sur les plastiques dans les océans, le Canada avait promis de travailler au niveau international pour intensifier les efforts déployés en matière d'observation mondiale des océans, pour renforcer les côtes et les communautés côtières, et pour lutter contre la pêche INN et contre les déchets en mer. Le Canada prenait aussi des mesures au niveau national pour améliorer la santé des océans dans le monde, y compris grâce à son plan national de protection des océans. En novembre 2018, le Canada, aux côtés du Kenya, du Japon, et de participants de plus de 150 pays, avait conclu avec succès la toute première Conférence mondiale sur l'économie bleue durable tenue à Nairobi. Le Canada a remercié la Norvège pour sa contribution à cet événement. Pendant la Conférence, le Ministre de la pêche et des océans du Canada avait annoncé les contributions de son pays, qui s'élevaient à 9,5 millions de CAD pour faire avancer les activités de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques; et à 1 million de CAD en faveur du Groupe pour l'action en faveur des océans du Forum économique mondial et pour le soutien apporté par le gouvernement canadien à l'Envoyé spécial des Nations Unies pour l'océan.

1.19. La représentante de l'Union européenne a noté que les océans étaient considérés comme un moteur de l'économie ayant un potentiel important en matière d'innovation et de croissance. Les industries océaniques ne pourraient se développer que si les océans étaient gérés de manière durable. Pour répondre aux problèmes mondiaux comme la surpêche, la pollution, les déchets en mer, l'acidification des océans et le réchauffement climatique, qui entraînaient des changements brutaux dans des zones de l'océan Arctique, ou la perte de diversité biologique, il serait nécessaire de renforcer la coopération internationale. La Norvège était un partenaire essentiel de l'Union européenne dans de nombreux domaines liés aux océans, aux niveaux mondial et régional. L'Union européenne attendait avec intérêt de développer ces partenariats et a encouragé les autres Membres à prendre des initiatives similaires.

1.20. Le représentant de la Nouvelle-Zélande estimait que le CCE était un outil important pour permettre aux parties prenantes d'alimenter les discussions des Membres de l'OMC sur ces questions. La Nouvelle-Zélande était un pays insulaire et pensait que les océans étaient un bien mondial qui était à la base du développement durable et qu'il incombait à tous de les protéger. Les océans étaient une ressource essentielle pour les petits États insulaires en développement et les pays côtiers. L'économie bleue était particulièrement importante pour les partenaires de la région du Pacifique, et la Nouvelle-Zélande œuvrait pour leur donner les moyens de concrétiser pleinement le potentiel de leurs ressources marines, y compris en facilitant et en développant des liens commerciaux. La région du Pacifique était un potentiel chef de file mondial pour les nouvelles questions océaniques, comme l'acidification, qui étaient par nature aussi bien environnementales qu'économiques. La Nouvelle-Zélande déploierait une assistance au développement importante dans la région du Pacifique au cours des années à venir pour aider à accroître le rendement de l'économie bleue, en se concentrant en particulier sur la pêche durable.

1.21. La Nouvelle-Zélande estimait que la protection de l'environnement et le développement durable étaient mutuellement compatibles. L'économie néozélandaise dépendait des océans, avec des secteurs de la pêche, de l'aquaculture et du tourisme maritime particulièrement importants dans sa zone économique exclusive, une des plus grandes au monde. Les océans occupaient une place essentielle dans la culture et le patrimoine de la Nouvelle-Zélande et aucune ville ne se trouvait à plus de 120 km de l'océan. La Nouvelle-Zélande avait été la première à lancer un système de gestion de la pêche basé sur les droits et sur des données scientifiques. Les droits des pêcheurs non professionnels et autochtones étaient pris en compte, et les parties prenantes étaient associées à la prise de décision.

1.22. La Nouvelle-Zélande jouait un rôle actif pour sécuriser les zones marines protégées. La délégation du représentant se réjouissait des progrès solides accomplis vers l'objectif de la Convention sur la diversité biologique, qui consistait à couvrir 10% des zones côtières et marines au niveau mondial. La Nouvelle-Zélande soutenait le système international de gouvernance et de gestion des océans fondé sur des règles. Le fait de maintenir l'intégrité de ce système protégeait et renforçait les petits États qui dépendaient fortement des océans. Pour ces raisons, la Nouvelle-Zélande participait à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), aux Organisations régionales de gestion des pêches, et à l'OMC. Enfin, le pays soutenait le rôle de chef de file de l'ONU pour les questions océaniques multilatérales et a encouragé les Membres à prendre des mesures concernant les nouvelles questions mondiales relatives aux océans, y compris l'énergie marine renouvelable, la sécurité alimentaire, l'acidification des océans et les déchets plastiques en mer.

1.23. Le représentant du Chili a expliqué que son pays avait récemment adopté sa Politique nationale sur les océans et il a souligné deux de ses objectifs. Le premier consistait à préserver les océans et leur biodiversité. Cet objectif était mis en œuvre en suivant une approche intersectorielle, qui touchait le développement social, la croissance économique et la gestion durable des ressources marines au bénéfice de la société actuelle, sans mettre en danger le développement des futures générations. Le deuxième objectif portait sur le développement économique durable des ressources océaniques. Cet objectif visait à garantir la compatibilité entre les différentes utilisations autorisées afin de transformer les océans en un des piliers des activités économiques du Chili, conformément au principe de durabilité.

1.24. La représentante du Taipei chinois a noté l'importance considérable des océans, tant sur le plan environnemental qu'économique. Des efforts collectifs étaient essentiels pour préserver la durabilité de l'écosystème océanique pour les futures générations. Le Taipei chinois souhaitait vivement en apprendre davantage sur les aspects commerciaux de cette question et s'est félicité des discussions tenues au sein du CCE.

1.1.2.2 Présentation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur le Rapport 2018 sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA)

1.25. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a présenté le Rapport 2018 sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA).³ Le rapport SOFIA était une publication phare de la FAO qui était publiée tous les deux ans depuis 1994. Il servait de document de référence mondiale sur la pêche et l'aquaculture. Le rapport SOFIA 2018 avait été préparé dans le cadre des ODD. L'ODD 14, entre autres, était particulièrement pertinent et établissait des liens clairs avec les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. L'orientation sur la gouvernance de la pêche avait été élargie pour inclure non seulement la conservation des ressources, la biodiversité et l'environnement, mais aussi pour reconnaître le rôle économique et social du secteur, en soutenant et en contribuant aux programmes mondiaux interconnectés comme les moyens d'existence, la sécurité alimentaire, la nutrition et le commerce.

1.26. La lutte contre la pêche INN, y compris contre les subventions qui affectaient la durabilité de la pêche et la reconstitution des stocks de poissons à des niveaux durables, était un des appels à l'action majeurs lancés dans l'ODD 14. La lutte contre la pêche INN était une priorité centrale de la FAO. Des progrès avaient été accomplis au niveau international, avec entre autres: l'entrée en vigueur, en juin 2016, de l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port (PSMA); l'adoption, en juin 2017, de Directives d'application volontaire relatives aux programmes de documentation des prises pour une meilleure traçabilité du poisson et des produits de la pêche; et le lancement en avril 2017 du fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement. Au niveau national, le Code de conduite pour une pêche responsable et ses principes de gestion responsable de la pêche avaient été largement repris dans les politiques nationales. Toutefois, la pêche INN nuisait aux efforts déployés aux niveaux national, régional et mondial pour gérer la pêche de manière durable. Il ne suffisait pas que les pays détectent la pêche INN; les lois et réglementations sur la pêche devaient être renforcées pour prendre des mesures efficaces contre les auteurs de la pêche INN.

³ La présentation figure dans le document [RD/CTE/142](#).

1.27. Pour en venir au rapport SOFIA, le représentant a déclaré qu'en 2016, la production halieutique totale et la consommation humaine de produits de la pêche avaient atteint un record sans précédent de 171 millions et 151 millions de tonnes respectivement. La production mondiale de la pêche de capture s'élevait à 90,9 millions de tonnes, la pêche marine ayant enregistré un léger recul en 2016. La production mondiale de l'aquaculture avait atteint 80 millions de tonnes de poissons de consommation et plus de 30 millions de tonnes de plantes aquatiques. L'aquaculture avait continué d'enregistrer une croissance plus rapide que les autres grands secteurs alimentaires, avec un taux de croissance annuel de 5,8% entre 2001 et 2016. Environ 88% de la production halieutique totale était destinée à une consommation humaine directe. La consommation mondiale de poisson par habitant avait diminué de 9 kg en 1961 à une estimation de 20,3 kg par personne en 2016. Le poisson apportait plus de 20% des besoins en protéines pour plus de 4 millions de personnes dans le monde. Le représentant a ajouté que le secteur halieutique était déterminant pour répondre à l'objectif de la FAO visant un monde sans faim et sans malnutrition. Toutefois, l'état des stocks de poissons affichait des tendances inquiétantes. Les stocks surexploités avaient augmenté de 10% en 1974 à 33,1% en 2015. À l'inverse, les stocks exploités avec des niveaux biologiquement durables avaient diminué de 90% à 66,9% sur la même période. La vision globale cachait des tendances disparates entre les pays et des signes de reconstitution avec une meilleure gestion de la pêche dans les pays développés.

1.28. En 2016, environ 35% de la production halieutique mondiale avait fait l'objet d'échanges commerciaux, les exportations ayant atteint une valeur de 143 milliards d'USD. Les pays en développement avaient augmenté leur part du volume du commerce de poissons, qui était passée de 37% en 1976 à 59% en 2016. En termes de valeur, les pays en développement représentaient 54% des exportations de poisson. Pour ces pays, les revenus commerciaux nets tirés du secteur halieutique dépassaient les revenus tirés des échanges de viande, de tabac, de riz et de sucre combinés. La Chine était le principal producteur et exportateur de poissons et de produits de la pêche, suivie de la Norvège et du Viet Nam. L'Union européenne était le principal importateur de poissons et de produits de la pêche, suivie des États-Unis et du Japon. Le secteur halieutique offrait des possibilités de création d'emplois et soutenait les moyens d'existence dans les pays en développement. En 2016, environ 60 millions de personnes pratiquaient à titre d'activité principale de la pêche de capture et l'aquaculture. En comptant le secteur secondaire, plus de 50% des personnes employées étaient des femmes. Il était estimé que la pêche apportait un moyen d'existence à 12% de la population mondiale, avec 300 millions de personnes directement employées. L'Asie représentait 85% de la population mondiale engagée dans le secteur halieutique et l'aquaculture, suivie par l'Afrique avec presque 10% et l'Amérique latine et les Caraïbes avec 4%.

1.29. Concernant les projections pour 2030, la production, la consommation et le commerce de poisson dans le monde devraient augmenter, mais à un rythme qui ralentirait au fil du temps. La production mondiale de l'aquaculture devrait elle aussi connaître une croissance plus lente que par le passé. Les prix devraient rester élevés et devraient connaître une augmentation en termes nominaux et une baisse en termes réels. L'approvisionnement en poisson de consommation devrait augmenter dans toutes les régions mais, face à la croissance démographique, la consommation de poisson par habitant devrait diminuer en Afrique, soulevant ainsi des inquiétudes en matière de sécurité alimentaire.

1.30. La représentante de l'Équateur a déclaré que le rapport de la FAO présentait une analyse complète et objective de la situation actuelle dans le secteur halieutique et de l'aquaculture au niveau mondial. L'Équateur convenait avec le rapport que le Programme 2030 et ses objectifs constituaient une approche unique, transformatrice et générale vers un programme durable et résilient en faveur de toutes les populations. Les ODD, qui étaient au cœur du rapport, fournissaient un cadre permettant de gérer et de protéger les écosystèmes marins et côtiers. Plus précisément, l'ODD 14 sur la conservation et l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines cherchait à mettre fin à la pêche INN d'ici à 2020. En novembre 2018, l'Assemblée nationale de l'Équateur, qui est engagé en faveur de cet objectif, avait approuvé le PSMA à l'unanimité. L'Accord permettrait de protéger les droits des pêcheurs, de défendre un commerce loyal et d'assurer un meilleur contrôle des ressources halieutiques pour les futures générations. L'Accord fixait un objectif national qui bénéficierait à plus de 87 000 pêcheurs artisanaux et leurs familles, aux communautés et aux entreprises, aux petits, moyens et grands exportateurs de produits de la pêche, et, par extension, il contribuerait à préserver la nature et sa biodiversité. L'Équateur estimait que la protection de l'environnement était essentielle pour son développement, comme le montrait sa politique nationale visant à protéger les droits de la nature, l'article 71 de la Constitution du pays, ainsi que la promotion d'un environnement durable dans le cadre de son plan de développement national pour 2017-2021.

1.31. Le représentant du Canada a déclaré que sa délégation accordait une importance particulière à l'exploitation durable et responsable des ressources marines. La présentation de la FAO avait souligné qu'il était important de parvenir à un résultat dans les négociations sur les disciplines concernant la pêche nuisible.

1.32. La représentante du Mexique a souligné que le rapport SOFIA indiquait que les activités de production continuaient à exercer une pression sur les ressources marines. Pour cette raison, les activités de la pêche devaient être orientées vers la durabilité. Le Mexique estimait que l'OMC pouvait apporter une contribution importante grâce aux négociations sur les subventions à la pêche.

1.33. La représentante de l'Union européenne a noté l'importance de la perspective commerciale dans ce débat, étant donné que le rapport soulignait que le poisson et les produits de la pêche étaient les marchandises les plus échangées dans le monde. Le rapport apportait également une contribution très utile aux négociations sur la pêche, que l'Union européenne restait déterminée à conclure.

1.34. La représentante des États-Unis estimait que l'OMC pouvait et devait apporter une contribution pour améliorer l'état du secteur halieutique avec un accord sur des disciplines ambitieuses dans le domaine des subventions à la pêche.

1.35. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a noté l'importance des négociations sur la pêche.

1.1.3 Présentation de la Chine sur les mesures de lutte contre la pollution dans le contexte des ODD

1.36. Le représentant de la Chine a fourni un aperçu de l'expérience de son pays concernant les mesures de lutte contre la pollution dans le contexte des ODD. En 2016, la Chine avait publié un plan d'action national pour mettre en œuvre le Programme 2030. Le plan intensifiait les activités de protection de l'environnement axées sur la prévention et le contrôle de la pollution. Promouvoir une prévention et un contrôle complets de la pollution de l'air, de l'eau et des sols permettrait d'améliorer la qualité de l'environnement et contribuerait à la réalisation des ODD.

1.37. Le représentant a également introduit le cadre de protection de l'environnement écologique en Chine. Face au développement économique rapide des 30 précédentes années, la protection de l'environnement était considérée comme un élément important du développement durable en Chine. L'approche suivie par le pays était passée d'un simple contrôle de la pollution industrielle à une approche complète et intégrée. Le Ministère de l'écologie et de l'environnement était la plus haute autorité administrative du Conseil d'État chargée de la protection écologique et environnementale. Chaque niveau de gouvernement (provincial, municipal et comté) avait son propre département de l'environnement chargé de la supervision environnementale. Le Ministère de l'écologie et de l'environnement fournissait des directives techniques aux départements de protection de l'environnement à l'échelle inférieure. Le Département du changement climatique avait été intégré au Ministère, afin de mieux gérer cette question avec les autres polluants de l'air conventionnels. Par ailleurs, la gestion environnementale de l'eau, qui relevait auparavant de la responsabilité d'autres départements, comme le Département des ressources en eau et le Département de l'agriculture, avait elle aussi été déléguée au Ministère de l'écologie et de l'environnement.

1.38. Au niveau plus général, la stratégie de protection de l'environnement avait été définie comme politique nationale. Le gouvernement essayait également d'intégrer la politique de protection de l'environnement dans le processus de prise de décision en prônant l'économie verte, le recyclage et la production propre. Des approches intégrées avaient été lancées, comme pour la gestion du bassin fluvial et la gestion au niveau régional. Le gouvernement participait aussi à la coopération environnementale internationale.

1.39. L'orientation de la gestion environnementale avait également évolué au cours du temps, en passant d'une gestion axée uniquement sur le contrôle de la pollution industrielle à une gestion qui couvrait toutes les sources de pollution, la préservation de l'environnement, la gestion de la qualité de l'environnement, la gestion des risques et la gestion de l'impact sanitaire. La Chine appliquait par ailleurs des instruments de politique pour orienter et contrôler la protection de l'environnement, y compris des lois et des systèmes de gestion. Plusieurs instruments basés sur les marchés avaient également été mis en place pour protéger l'environnement. Il s'agissait par exemple d'une taxe de

pollution; de taxes environnementales; de subventionnement des prix pour l'électricité produite à partir de la désulfuration, de la dénitrification, du dépolluage, et d'installations à très faibles émissions; et du financement vert comme les prêts ou les crédits, l'assurance environnementale et la sécurité verte. Le premier instrument basé sur les marchés avait pris la forme d'une taxe de pollution et remontait à 1982. Il avait joué un rôle important dans la gestion de l'environnement en dégagant les recettes nécessaires pour lutter contre la pollution et en incitant les industries à réduire leur pollution. La Chine avait par ailleurs adopté une loi sur la taxe pour la protection de l'environnement, qui remplaçait le règlement sur la taxe de pollution et était en vigueur depuis 2018.

1.40. La Chine encourageait les instruments volontaires comme l'écoétiquetage, la production propre et les accords volontaires. Le gouvernement suivait une approche sociale, avec par exemple la participation du public et la divulgation des renseignements. Il encourageait également le développement vert grâce à la planification environnementale d'une ville modèle et à la planification écologique au niveau de la province/de la municipalité/du comté/de la ville. La Chine accordait une importance particulière à la planification environnementale. Tous les cinq ans, un nouveau plan serait mis au point et couvrirait les aspects économiques, sociaux et environnementaux. Actuellement, la Chine en était à son 13^{ème} plan quinquennal. Le plan visait principalement à réduire les émissions des principaux polluants, à améliorer la stabilité de l'écosystème et la sécurité écologique, et à moderniser le système national de gouvernance de l'environnement.

1.41. Le gouvernement estimait que la pression environnementale était en train d'atteindre ses limites en termes de capacité de charge écologique. L'objectif général visant à améliorer la qualité de l'environnement, à réduire considérablement les principaux polluants, à contrôler le risque environnemental et à veiller à ce que le niveau de protection environnementale aille de pair avec une société modérément prospère de manière générale devait être atteint d'ici à 2020. D'ici à 2050, l'objectif était de continuer à développer la civilisation écologique et à moderniser la gouvernance et la capacité dans le domaine environnemental.

1.42. Le gouvernement encourageait des modèles de développement vert et un mode de vie écologique. Il prenait des mesures pour un ciel bleu, une eau propre, des sols purs, une accélération de la préservation et de la restauration écologique, et une réforme du système de gouvernance de l'environnement. Les mesures de contrôle de la pollution comprenaient la lutte pour un ciel bleu, un contrôle de la pollution de l'air liée au transport de fret par appareils diesel et la protection des sources d'eau. La Chine avait mené des réformes structurelles en appliquant à la lettre les lois et les réglementations environnementales, en utilisant des instruments basés sur les marchés, et en définissant des responsabilités claires entre les différents niveaux de gouvernements, ainsi que dans les entreprises et le secteur public.

1.43. La Chine avait fait des progrès en matière de protection de l'environnement depuis la fin des années 1970, lorsqu'elle avait adopté les réformes. Le gouvernement reconnaissait cependant qu'il restait beaucoup à faire pour réaliser les ODD. La protection de l'environnement faisait partie intégrante de la politique de développement durable en Chine, et l'amélioration de la protection de l'environnement pouvait à terme contribuer au développement durable dans le pays. Les mesures prises actuellement pour lutter contre la pollution contribueraient à améliorer l'environnement et les moyens d'existence et à réaliser les ODD.

1.1.4 Autres questions

1.44. La représentante du Royaume d'Arabie saoudite a informé le CCE que sa délégation souhaitait tenir des discussions au sein du Comité sur les répercussions des politiques environnementales signalées sur les économies et le commerce des Membres. Sa délégation envisageait de partager son expérience sur la question ultérieurement.

1.2 Autres points du programme de travail du CCE (Points 1, 2, 3 a), 4, 5, 7, 9 et 10)

1.2.1 Point 1

"Rapports entre les dispositions du système commercial multilatéral et les mesures commerciales prises à des fins de protection de l'environnement, y compris celles qui relèvent d'accords environnementaux multilatéraux."

1.2.1.1 AEM portant sur les produits chimiques et les déchets (Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (BRS))

1.2.1.1.1 Présentation de l'Union européenne (UE) concernant sa stratégie sur les matières plastiques

1.45. Le représentant de l'Union européenne (UE) a présenté la stratégie de l'UE sur les matières plastiques⁴ dans le cadre de l'économie circulaire ainsi que la proposition de directive de l'UE sur le plastique à usage unique. La stratégie avait été élaborée dans le cadre plus général du Plan d'action de l'UE en faveur de l'économie circulaire, qui avait été adopté en 2015. Plusieurs autres mesures étroitement liées avaient été mises au point dans le cadre du Plan d'action, en lien avec les ODD, en particulier l'ODD 12, mais aussi plusieurs autres ODD au niveau transversal. La stratégie sur les matières plastiques avait été adoptée en janvier 2018 et comprenait une liste de 39 mesures de l'UE et de mesures recommandées aux États membres et aux entreprises de l'UE. Par ailleurs, la stratégie sur les matières plastiques avait été adoptée en même temps que le nouvel ensemble de mesures sur les déchets et était articulée autour de quatre piliers, à savoir: i) améliorer la viabilité économique et la qualité du processus de recyclage des plastiques; ii) réduire la production et l'abandon de déchets plastiques; iii) stimuler les investissements et l'innovation en faveur de l'économie circulaire; et iv) mobiliser la communauté internationale.

1.46. Le premier pilier poursuivait plusieurs objectifs de politique, y compris celui de stimuler la conception pour la circularité, de promouvoir une meilleure séparation du ramassage des déchets et d'augmenter la teneur en matières recyclées. D'ici à 2030, le but était que tous les emballages en plastique soient réutilisables ou recyclables, que plus de 50% des déchets plastiques soient recyclés, et que la capacité de tri des matières recyclables soit multipliée par quatre par rapport à 2015. Les mesures du premier pilier comprenaient: des prescriptions en matière de conception écologique pour soutenir le recyclage des matières plastiques, l'évaluation des produits de construction et des véhicules en fin de vie, la révision des prescriptions essentielles inscrites dans la Directive portant sur l'emballage et les déchets d'emballage, le travail sur les matières en contact avec les produits alimentaires, l'élaboration de normes de qualité pour les matières plastiques triées et recyclées, avec des incitations pour les matières plastiques recyclées grâce à un écoétiquetage et à des marchés publics écologiques, la responsabilité élargie du producteur (REP) et des régimes de dépôt, ainsi que des promesses et des engagements volontaires de l'industrie.

1.47. Le deuxième pilier consistait à mettre en place un cadre réglementaire clair pour l'utilisation de matières plastiques biodégradables et compostables, à publier un rapport sur les matières plastiques oxodégradables, à adopter une proposition de nouvelle directive sur les installations portuaires de réception, et à évaluer les mesures supplémentaires de lutte contre la pollution liée aux microplastiques. Ce pilier comprenait deux axes de travail: le premier visait les produits dans lesquels des matières microplastiques avaient été ajoutées intentionnellement et qui étaient régies par le Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), et le second portait sur le dégageant indésirable, en particulier des pneus, textiles, peintures et granules de plastique.

1.48. Le troisième pilier portait sur l'investissement et l'innovation et comprenait entre autres: des directives sur la modulation écologique des frais liés à la REP; un programme stratégique de recherche et d'innovation pour le plastique; le Programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020", qui investirait 100 millions d'EUR supplémentaires dans l'innovation sur le plastique; et le soutien au développement de matières de base alternatives pour la production de plastique.

1.49. Le quatrième pilier portait sur la mobilisation de la communauté internationale et comprenait plusieurs initiatives, à la fois au niveau multilatéral et au niveau bilatéral. L'Union européenne soutenait les initiatives multilatérales sur les matières plastiques dans des instances comme les Nations Unies, le G7, et le G20. Au niveau bilatéral, l'Union européenne coopérait étroitement avec plusieurs pays d'Afrique et d'Asie. Un élément important de ce pilier était le travail mené sur le développement et le financement.

⁴ La présentation figure dans le document [RD/CTE/144](#).

1.50. La stratégie couvrait aussi l'élaboration de normes de qualité pour les déchets plastiques triés et les matières plastiques recyclées, en coopération avec le Comité européen de normalisation. Le Comité soutenait l'élaboration de normes industrielles internationales sur les déchets plastiques triés et les matières plastiques recyclées.

1.51. La proposition de directive sur le plastique à usage unique et sur les engins de pêche portait essentiellement sur les dix produits en plastique les plus fréquemment retrouvés sur les plages européennes. Elle prévoyait des mesures pour chaque produit plastique en prenant en compte le comportement et les besoins des consommateurs ainsi que les possibilités pour les entreprises. Les produits plastiques à usage unique représentaient 50% des déchets en mer, ce qui posait un grave problème tant pour la situation sanitaire que pour la dégradation des écosystèmes marins. Ils avaient un impact évident sur la pêche et l'aquaculture, les ports et le transport maritime, ainsi que sur le tourisme et les communautés côtières. Les deux principaux objectifs de la proposition étaient: i) de réduire l'impact économique et environnemental négatif qui découlait du dépôt sauvage de produits plastiques à usage unique et des engins de pêche abandonnés; et ii) de réduire les dépôts sauvages tout en créant des possibilités économiques et en protégeant l'environnement. En se concentrant sur les dix principaux produits en plastique à usage unique et sur les engins de pêche, 70% des déchets en mer seraient couverts.

1.52. La proposition n'était pas hostile au plastique mais cherchait plutôt à remédier à son utilisation non durable. L'objectif était de faciliter la prévention, la réutilisation, le ramassage et la récupération des produits à usage unique qui étaient composés, entièrement ou partiellement, de matières plastiques. La définition du plastique reprenait celle donnée dans le règlement REACH (à l'exception des polymères naturels qui n'avaient pas été modifiés chimiquement). La proposition de directive sur la réduction de l'impact de certains produits en plastique sur l'environnement comprenait plusieurs axes de travail. Un axe portait sur les produits pour lesquels des alternatives durables existaient et envisageait des interdictions sur le marché pour promouvoir les alternatives moins nocives. Un autre axe ciblait les produits qui n'avaient pas d'alternatives claires et prévoyait des mesures de préventions comme des prescriptions en matière de conception, une réduction de la consommation, l'information des consommateurs et une meilleure gestion des déchets avec un ramassage séparé, la REP et le nettoyage. La proposition comprenait également des mesures de prévention comme des prescriptions en matière d'étiquetage (pour les ballons et les produits qui étaient jetés de manière inappropriée dans les égouts, par exemple les serviettes hygiéniques et les lingettes humides) et la sensibilisation.

1.53. La directive serait évaluée au bout de six ans et la Commission européenne présenterait un rapport pour indiquer s'il serait faisable de réviser la liste des produits plastiques à usage unique et de supprimer des restrictions sur le marché lorsqu'il existait des alternatives avec des matières plastiques biodégradables qui répondaient pleinement aux inquiétudes en matière de biodégradation dans l'environnement marin. L'évaluation de l'impact montrait que sur le long terme, les produits réutilisables seraient moins chers. La Commission européenne, le Parlement européen, et le Conseil de l'Union européenne étaient en train d'examiner la proposition. Les discussions devraient bientôt être finalisées et la Directive devrait être adoptée début 2019.

1.54. Le représentant de la Norvège a souligné que la gestion de la pollution par les matières plastiques était au cœur de la stratégie de la Norvège pour les océans, que le pays avait présentée précédemment.

1.55. La représentante de l'Australie a indiqué que les politiques avaient pour but de lutter contre la pollution par les matières plastiques et que la production, l'utilisation et l'élimination non durables du plastique intéressaient beaucoup l'Australie, y compris pour alimenter ses propres délibérations politiques dans ce domaine. L'Australie était active sur le plan international dans le domaine de la pollution marine et des microplastiques, étant donné la nature transversale de ces polluants. L'Australie attendait avec intérêt de travailler avec les Membres de l'OMC et les organisations internationales pour faire avancer les travaux pertinents déjà entamés.

1.56. La représentante des États-Unis a noté les différentes approches suivies par les Membres pour lutter contre la pollution par les matières plastiques. Les stratégies à plusieurs niveaux étaient beaucoup plus efficaces pour stimuler l'innovation que des approches politiques trop prescriptives et restrictives.

1.57. Le représentant de la Suisse a déclaré que la stratégie de l'UE sur les matières plastiques était un exemple concret de la façon de parvenir simultanément à une économie verte et bleue. Le représentant a posé des questions sur le commerce de déchets et le rôle joué par le comportement des consommateurs et la réduction de la production de matières plastiques dans la stratégie.

1.58. Le représentant de l'Union européenne a expliqué que le comportement des consommateurs était un domaine central dans la stratégie sur les matières plastiques et le Plan d'action de l'UE en faveur de l'économie circulaire. S'agissant plus précisément des matières plastiques, l'accent était mis sur l'accès des consommateurs aux bonnes informations. Le commerce de déchets était très important dans la politique de l'UE. La question des matières plastiques était traitée en utilisant les normes. De manière plus générale, l'UE suivait plusieurs axes de travail pour les échanges de déchets, avec par exemple la nécessité de mieux définir les matières premières de récupération.

1.2.1.1.2 Présentations des autres Membres

1.59. Le représentant du Pérou a noté que le premier Forum international sur l'économie circulaire avait eu lieu en septembre 2018, à Lima (Pérou). Le Forum avait été organisé conjointement par les Ministères de la production et de l'environnement du Pérou, avec le soutien de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Le Forum visait à rassembler les représentants du secteur public et privé pour examiner les politiques publiques sur l'économie circulaire en se concentrant sur la gestion des déchets plastiques et la gestion des déchets en mer et des déchets solides. Le Pérou était fermement engagé en faveur de l'économie circulaire comme stratégie pour parvenir au développement durable, minimiser l'exploitation des ressources dans les processus de production et trouver de nouvelles valeurs aux déchets. Le Congrès était en train d'examiner une proposition visant à réglementer l'utilisation et la production de plastiques jetables. Le projet de loi cherchait principalement à réduire progressivement l'utilisation et la production de sacs plastiques, de contenants de crèmes glacées en plastique et de contenants en mousse de polystyrène expansé. En parallèle du processus législatif, le Ministère de l'environnement du Pérou continuait de mener des campagnes d'éducation à l'environnement, qui étaient nécessaires pour sensibiliser sur l'impact des déchets plastiques, en particulier pour les océans, et sur la nécessité de les réduire.

1.60. Le représentant du Canada a noté que dans le cadre de sa Présidence du G7, le Canada avait proposé la Charte sur les plastiques dans les océans. À ce jour, 11 gouvernements et 20 organisations, qui faisaient partie ou non du G7, avaient adopté la Charte. Le document présentait des mesures articulées autour de cinq piliers, y compris des cibles ambitieuses en matière de recyclage et de réutilisation, de ramassage et de récupération de la valeur à partir de tous les plastiques, ainsi que l'investissement dans la recherche, l'innovation et les nouvelles technologies. En novembre, le Canada avait publié sa stratégie nationale pour mettre en œuvre la Charte. La Stratégie visant l'atteinte de zéro déchet de plastique, déployée à l'échelle du pays, appliquait les principes de l'économie circulaire dans la gestion des plastiques et proposait des résultats tout le long de la chaîne de valeur du plastique.

1.61. Les gouvernements fédéraux et sous-nationaux du Canada travaillaient ensemble, en consultation avec les parties prenantes et le public, pour mettre au point un plan d'action en vue de définir les mesures spécifiques et les mesures prioritaires nécessaires pour atteindre l'objectif de zéro déchet de plastique. Le plan d'action devait être finalisé d'ici à la mi-2019. Le Canada attendait par ailleurs avec intérêt d'accueillir le Forum mondial sur l'économie circulaire en 2020, qui offrirait la possibilité de soutenir le dialogue international et national sur la façon de promouvoir encore l'économie circulaire.

1.62. Le représentant du Chili a indiqué que la contamination causée par les déchets plastiques inquiétait particulièrement son pays, comme le montrait l'adoption, en août 2018, de la Loi n° 21/100, qui interdisait aux magasins de fournir des sacs plastiques sur l'ensemble du territoire national. L'objectif de cette loi était de réduire la création de déchets plastiques qui nuisaient gravement à l'environnement, en particulier aux océans. Il convenait de noter que la loi prévoyait une période d'adaptation de six mois pour que les grandes entreprises cessent de fournir des sacs plastiques. Dans le cas des petites enseignes et des foires gratuites, la période d'adaptation était de deux ans. Pendant ces périodes, les entreprises pouvaient fournir au maximum deux sacs plastiques par client pour chaque achat effectué. L'inspection de cette procédure était réalisée par les municipalités, et tout cas de non-respect ferait l'objet d'amendes.

1.63. La représentante du Taipei chinois a partagé des informations sur les efforts déployés par son pays pour promouvoir une économie circulaire. Depuis la révolution industrielle, l'économie avait développé une tendance de croissance sur la base du modèle "prendre-fabriquer-consommer et jeter" – un modèle linéaire basé sur la supposition que les ressources étaient abondantes, disponibles, faciles à obtenir et à éliminer. Mais la réalité était tout autre. Les ressources n'étaient pas abondantes et le Taipei chinois dépendait de ses importations pour de nombreuses ressources. Il était donc essentiel d'avancer vers une économie plus circulaire en maximisant l'efficacité d'utilisation des ressources.

1.64. Depuis 2016, l'économie circulaire faisait partie de la politique économique du Taipei chinois. L'économie circulaire et l'énergie verte étaient deux éléments essentiels de la durabilité. Le Taipei chinois, qui affichait le troisième meilleur taux de recyclage au monde, cherchait à se transformer en une plate-forme de l'économie circulaire en Asie. L'économie circulaire était en train de redessiner l'avenir en transformant les déchets en ressources renouvelables. La priorité était d'exploiter le potentiel de ce domaine, y compris en augmentant les taux de réutilisation de l'eau pour les secteurs connexes, en réduisant la pollution de l'air et les déchets environnementaux, et en intensifiant les exportations de produits verts innovants de qualité. Cela entraînerait des bénéfices économiques et des possibilités pour les entreprises et le monde du travail, en plus d'encourager le développement de modèles d'entreprises innovants.

1.65. Cette approche concluante avait fait une différence dans plusieurs industries comme le textile, l'alimentaire, et les plastiques. Par exemple, une entreprise fabriquait des mouchoirs à partir de papier recyclé, sans agent de blanchiment, et avec de l'énergie renouvelable. Un autre exemple était les sucettes qui contribuaient à réduire les déchets alimentaires: une entreprise achetait des fruits trop mûrs auprès d'agriculteurs, qui avaient l'habitude de les jeter, et les transformait en sucettes. Pour conclure, des améliorations plus rapides et durables en matière d'utilisation des ressources étaient possibles et pouvaient apporter des bénéfices économiques majeurs.

1.2.1.1.3 Présentation des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (BRS) (PNUE) sur les activités menées récemment et les préparatifs pour les Conférences des Parties en 2019

1.66. La représentante du Secrétariat des Conventions BRS (Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm) a informé le CCE des Conventions des Parties (COP) à venir, qui devaient avoir lieu du 29 avril au 10 mai 2019 à Genève. Les COP commenceraient par une session conjointe pour examiner les questions transversales, comme l'assistance technique, la coopération internationale et la mise en conformité. Ensuite, dans le cadre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la discussion porterait essentiellement sur la liste des nouveaux produits chimiques: acide perfluorooctanoïque (PFOA) avec certaines propositions d'exemptions, et dicofol. La COP examinerait aussi les progrès accomplis en matière d'élimination des biphényles polychlorés (PCB).

1.67. Dans le cadre de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la COP examinerait les progrès accomplis en matière de gestion écologiquement rationnelle des déchets, ainsi que la question des déchets et des microplastiques en mer. Une proposition avait également été présentée pour modifier plusieurs annexes de la Convention de Bâle: l'annexe II (pour que la Convention couvre aussi le plastique), l'annexe VIII (qui classait les déchets dangereux, en particulier la façon de traiter les composants dangereux des déchets); et l'annexe IX (pour exiger que les échanges de déchets plastiques à des fins de recyclage soient gérés de manière écologiquement rationnelle). Une autre proposition concernait la création d'un partenariat sur les déchets plastiques.

1.68. Dans le cadre de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, la COP examinerait la liste de nouveaux produits chimiques: cinq pesticides (acétochlore, phorate, carbosulfan, fenthion, et paraquat), ainsi que deux produits chimiques industriels (l'hexabromocyclododécane, un ignifuge, et l'amiante chrysotile). La COP examinerait aussi les moyens de clarifier les objectifs et le mécanisme de consentement préalable, ainsi que les mécanismes de mise en conformité pour les Conventions de Rotterdam et de Stockholm.

1.69. La représentante de l'Union européenne a déclaré que sa délégation espérait que la décision sur un mécanisme de mise en conformité pour les Conventions de Rotterdam et de Stockholm ne serait plus retardée.

1.2.1.1.4 Présentation de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur son document de réflexion sur le commerce et l'économie circulaire

1.70. Le représentant de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a présenté les travaux menés par l'OCDE dans le domaine du commerce et de la transition vers une économie circulaire.⁵ Dans le cadre du projet Re-Circle, les conséquences macroéconomiques d'une transition vers une économie circulaire avaient été examinées et l'OCDE avait publié le document "Global Material Resources Outlook to 2060" ("Perspectives mondiales en matière de ressources matérielles pour 2060"). L'utilisation de matières dans le monde devrait plus que doubler d'ici à 2060. Les conséquences environnementales d'une telle extraction et utilisation des matières comprenaient des conséquences sur le plan du changement climatique, de l'utilisation du sol et de la pollution locale. Les matières premières étaient beaucoup plus polluantes que les matières secondaires, et plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre pouvaient être attribuées aux activités de gestion des matières. Il était nécessaire d'adopter des politiques adaptées pour changer l'utilisation des matières dans l'économie.

1.71. On pouvait observer une dynamique grandissante en faveur d'une économie circulaire reposant sur une utilisation plus rationnelle des ressources, comme le montraient les nouvelles initiatives nationales sur les cadres de gestion des matières, y compris: les feuilles de route sur l'économie circulaire en Chine, en Finlande, en France et aux Pays-Bas; la Loi fondamentale du Japon sur une société reposant sur un cycle rationnel d'utilisation des matières; et le Plan d'action pour une gestion durable des matières aux États-Unis. Des progrès continus avaient par ailleurs été constatés aux niveaux régional et international, avec par exemple l'Alliance du G7 sur l'efficacité des ressources, les ODD, et le Plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire (2016). Les bénéfices qui devaient découler d'une transition vers une économie circulaire étaient au nombre de cinq, à savoir: une baisse de l'extraction des ressources naturelles vierges, une exposition moindre au risque (géopolitique) en matière d'offre, une diminution des pressions sur l'environnement, de nouvelles possibilités économiques et la création d'emplois, et des synergies avec les objectifs climatiques.

1.72. Plusieurs discussions avaient récemment eu lieu au sujet du commerce et de l'économie circulaire, y compris deux sessions lors du Forum public 2018 de l'OMC (une session intitulée "L'économie circulaire sobre en carbone – Identifier les options durables pour le commerce", organisée par le Costa Rica et la Finlande, et l'autre session intitulée "Comment le commerce peut-il contribuer à rendre l'économie mondiale plus circulaire?", organisée par l'Institut pour une politique européenne de l'environnement) et une session consacrée aux chaînes de valeur circulaires mondiales lors du Forum mondial sur l'économie circulaire tenu à Yokohama (Japon), en octobre 2018. À l'occasion du Forum mondial sur l'économie circulaire, l'OCDE avait publié un document de réflexion intitulé "International Trade and the Transition to a Resource Efficient and Circular Economy" ("Le Commerce international et la transition vers une économie circulaire sobre en ressources"), qui présentait la potentielle interaction entre le commerce international et l'économie circulaire comme première étape vers des recherches plus approfondies sur ce sujet.

1.73. Plusieurs exemples de l'interaction entre le commerce et l'économie circulaire avaient été mentionnés. Premièrement, certaines données au niveau national montraient une tendance vers un découplage entre le PIB et la consommation matérielle dans les pays de l'OCDE, à savoir que même si le PIB augmentait, la consommation matérielle restait stable. Toutefois, si l'on prenait aussi en compte la consommation matérielle incluse dans le commerce, le découplage semblait plus mitigé. Le deuxième exemple concernait le commerce de déchets et de débris, qui avait augmenté au cours des précédentes années. Entre 2003 et 2016, le commerce mondial de déchets avait augmenté de 48% en poids, et de 183% en valeur.

1.74. Dans le cadre d'une économie linéaire, les matières étaient produites, consommées et éliminées sans être traitées. La transition vers une économie circulaire impliquait de fermer et de réduire les boucles, y compris grâce: au recyclage des matières premières de récupération; au

⁵ La présentation figure dans le document [RD/CTE/140](#).

reconditionnement et à la remanufacturation; à la réutilisation de produits d'occasion; et aux réparations. Même si ces efforts étaient souvent déployés à l'échelle nationale, le commerce jouait un rôle à plusieurs niveaux, étant donné les échanges de produits d'occasion, de produits de reconditionnement et de remanufacturation, la récupération des déchets et les matières premières de récupération. Quatre aspects de l'interface entre le commerce et l'économie circulaire méritaient une attention particulière: comment la transition vers l'économie circulaire pouvait affecter les tendances commerciales; comment parvenir à une cohérence politique entre les politiques sur l'économie circulaire et les politiques commerciales; comment mieux comprendre la nature du commerce de déchets, de matières premières de récupération et de produits d'occasion; et le rôle de la coopération internationale.

1.75. La transition vers l'économie circulaire pouvait changer les flux commerciaux. Elle pouvait potentiellement faire baisser la demande d'importation de matières premières et secondaires et réduire les exportations de déchets et de débris. La transition présentait toutefois des possibilités commerciales, par exemple pour les services et les marchés publics. La difficulté était d'analyser la façon dont les pays en développement qui dépendaient des ressources risquaient de devoir réorienter leurs économies en termes d'infrastructures et de main-d'œuvre. Comme de nombreuses politiques en matière d'économie circulaire étaient nouvelles, elles étaient difficiles à prévoir et à intégrer dans les modélisations.

1.76. S'agissant de la cohérence politique, le commerce pouvait offrir des possibilités grâce à un avantage comparatif. Ainsi, il était important d'éviter les obstacles au commerce comme les restrictions à l'importation ou à l'exportation. Les bénéfices ne devaient toutefois pas se faire au prix de conséquences pour l'environnement. Les éventuelles difficultés comprenaient la fragmentation des règlements et des normes dans le domaine de l'économie circulaire, comme les normes en matière de réparation, de recyclage et de conception écologique. Il y avait un besoin potentiel de normes internationales et de reconnaissance mutuelle. Des éventuels arbitrages devaient être envisagés, par exemple le verrouillage des économies importatrices pour les produits secondaires inefficaces.

1.77. En ce qui concernait le recyclage des déchets et les matières premières de récupération, le commerce pouvait aider à stimuler le recyclage mondial de déchets en expédiant les déchets vers des pays qui présentaient un avantage comparatif en matière de tri et de traitement. Il y avait toutefois des défis potentiels dans ce domaine, avec entre autres la définition et la classification des déchets et des matières premières de récupération, la multitude de règlements visant les mouvements transfrontières de déchets, et l'importation de déchets dans des pays inefficaces en matière de gestion des déchets. S'agissant de la réutilisation et de la remanufacturation, le commerce pouvait offrir des possibilités. Certaines difficultés existaient cependant, y compris les "fuites" des mécanismes de REP, les importations de produits d'occasion qui pouvaient éventuellement freiner la transition vers des économies efficaces sur le plan énergétique et à faibles émissions de carbone, les questions concernant la récupération de produits en fin de vie à travers les frontières à des fins de reconditionnement et de remanufacturation, étant donné qu'ils étaient souvent classés comme déchets sur le plan juridique; et le manque de données commerciales sur les produits d'occasion et les produits destinés à être reconditionnés et remanufacturés.

1.78. La coopération internationale était nécessaire pour: exploiter les synergies afin de parvenir à une circularité matérielle au niveau mondial; mieux comprendre et définir les matières prioritaires à des fins de récupération; éviter les activités qui nuisaient à l'environnement; essayer d'harmoniser, lorsque c'était possible, les normes en matière de qualité des matières; et supprimer les obstacles réglementaires inutiles. Certains efforts de coopération étaient actuellement déployés, par exemple, le projet North Sea Resource Roundabout et les missions de l'UE sur l'économie circulaire. Ces activités pouvaient être soutenues grâce à des cadres et des accords commerciaux multilatéraux.

1.79. Le représentant du Japon a noté que son pays accordait une importance particulière à l'économie circulaire et avait accueilli le Forum mondial sur l'économie circulaire en 2018. Le Japon attendait avec intérêt de discuter de cette question et de la meilleure façon de réussir la transition vers l'économie circulaire.

1.80. Le représentant de la Chine a indiqué que son pays attachait une grande importance au sujet de l'économie circulaire. Il a demandé des explications sur les taux de croissance du PIB et les taux d'extraction des matières dans les pays membres et non membres de l'OCDE.

1.81. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a expliqué que son pays travaillait sur une politique nationale pour soutenir la transition vers une économie circulaire. L'objectif du gouvernement qui visait à atteindre une réduction importante des décharges d'ici à 2020, était un élément important de cette transition. La Nouvelle-Zélande cherchait des moyens d'incorporer le concept d'économie circulaire dans ses accords commerciaux. Le pays souhaitait poursuivre les travaux sur ce sujet au sein du CCE.

1.82. Le représentant de l'Union européenne a soutenu le travail mené par l'OCDE sur l'économie circulaire. Le travail mené par l'Union européenne dans ce domaine comprenait la coopération avec les pays membres et non membres de l'OCDE. Par exemple, un atelier sur le commerce et l'environnement avait eu lieu au Chili en 2018 et avait permis de débattre de l'économie circulaire et d'autres questions avec les autres pays d'Amérique latine.

1.83. La représentante de la Norvège a déclaré qu'étant donné les contraintes en matière de ressources, une discussion sur l'économie circulaire était opportune.

1.84. Le représentant du Chili a salué les discussions sur la relation entre l'économie circulaire et le commerce au sein de l'OMC et d'autres instances. Dans le cas du Chili, la Loi n° 20/920, qui était entrée en vigueur en 2016, mettait en place un cadre sur la gestion des déchets, la responsabilité élargie des producteurs et la promotion du recyclage. La Loi avait pour objectif de "réduire le volume des déchets et d'encourager la réutilisation, le recyclage et d'autres types de récupération des déchets en introduisant un système de responsabilité élargie des producteurs (REP) et d'autres instruments de gestion des déchets, afin de protéger la santé des personnes et l'environnement."

1.85. Le représentant de l'OCDE a noté que, si l'on prenait en compte les matières intégrées dans le commerce, la consommation nationale de matières était bien plus importante qu'il n'y paraissait lorsque les matières intégrées dans le commerce n'étaient pas prises en compte.

1.2.2 Point 4

"Dispositions du système commercial multilatéral pour ce qui est de la transparence des mesures commerciales appliquées à des fins de protection de l'environnement et des mesures et prescriptions environnementales qui ont des effets notables sur le commerce."

1.86. Les représentants du Secrétariat de l'OMC ont présenté la Base de données sur l'environnement (BDE)⁶ pour 2017, qui avait été distribuée le 19 novembre 2018 sous la cote [WT/CTE/EDB/17](#). Le Secrétariat a également présenté la nouvelle application Web pour la BDE, mise au point pour faire suite aux demandes présentées par les Membres pour rendre l'outil plus facile à utiliser. L'application pouvait être consultée à l'adresse suivante <https://edb.wto.org>⁷ et était accessible depuis différents périphériques, y compris des smartphones et des tablettes. Le Secrétariat avait été chargé de développer la BDE environ 20 ans auparavant, et la base de données avait depuis été élaborée sous différents formats – Word puis Excel et maintenant Web – en prenant en compte les observations et les suggestions des Membres au fil des ans.

1.87. Deux mises à jour de la BDE (2016 et 2017) avaient été distribuées en 2018 et les données disponibles dans la base de données couvraient désormais la période 2009–2017. Le travail de mise à jour demandait toujours beaucoup de ressources: en 2017 seulement, 3 786 notifications présentées par les Membres et 17 examens des politiques commerciales avaient été analysés. En 2017 toujours, sur les 3 786 notifications présentées par les Membres, 602 (soit 15,9%) étaient liées à l'environnement. La même année, 81 Membres avaient présenté des notifications liées à l'environnement. Ces 602 notifications comprenaient 1 492 mesures liées à l'environnement. Les 17 examens des politiques commerciales publiés en 2017 comprenaient quant à eux 1 191 entrées liées à l'environnement. Malgré des fluctuations d'une année sur l'autre, la tendance générale a montré une augmentation des mesures et des entrées liées à l'environnement, à la fois en termes absolus et en termes relatifs.

⁶ La présentation figure dans le document [RD/CTE/138](#).

⁷ La BDE peut également être consultée sur le site Web de l'OMC: www.wto.org/edb.

1.88. L'Accord sur les obstacles techniques au commerce a continué de représenter le plus grand nombre de notifications relatives à l'environnement (les deux-tiers environ), suivi de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (Accord SMC), l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et l'Accord sur l'agriculture. Une seule notification comprenait plusieurs mesures liées à l'environnement au titre de certains accords. Par exemple, en 2017, plus de 500 mesures liées à l'environnement avaient été relevées dans quelque 60 notifications relatives à l'environnement au titre de l'Accord SMC dans la BDE de 2017.

1.89. Dans les 17 examens des politiques commerciales, les entrées liées à l'environnement comprenaient des informations qui relevaient des catégories "Cadre de la politique commerciale", "Politiques et pratiques commerciales – Analyse par mesure" et "Politiques et pratiques commerciales – Analyse par secteur". Les différents types de mesures relevés dans ces entrées comprenaient des mesures réglementaires, des interdictions, des prohibitions, des mécanismes de soutien et des mesures fondées sur les prix ou le marché. La base de données pouvait être utilisée pour filtrer et faire des recherches dans les informations de différentes manières, ce qui était l'objectif des efforts déployés pour améliorer la base de données et la migrer vers une interface Web. Le Secrétariat a ensuite fait une brève démonstration de la nouvelle application en ligne de la BDE.

1.90. Le représentant du Japon s'est félicité de la nouvelle BDE qui offrait d'excellentes possibilités de recherche, il a salué le dur travail accompli et il a soutenu l'initiative. La base de données était utile pour les futurs travaux, non seulement au sein du CCE mais aussi dans un cadre plus général.

1.91. La représentante du Guatemala a salué la nouvelle BDE, et les améliorations qui y avaient été apportées et permettraient de la modifier et de l'utiliser correctement face à la quantité d'informations reçues après chaque mise à jour. Elle a salué et remercié les efforts déployés et estimait que le résultat facilitait grandement le travail des experts dans les capitales, d'autant que toutes les notifications n'étaient pas présentées comme étant en lien avec l'environnement. La représentante a aussi demandé si le Secrétariat comptait apporter une assistance technique aux Membres pour qu'ils utilisent au mieux la base de données.

1.92. La représentante de l'Union européenne a salué le dur travail mené pour développer la BDE, y compris les mises à jour annuelles. La BDE était une source d'information unique, exhaustive et utile pour les responsables politiques et les chercheurs. La nouvelle interface en ligne améliorerait grandement la fonctionnalité de la base de données. La représentante a reconnu que la mise à jour de la BDE demandait beaucoup de ressources, mais elle a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts, étant donné qu'il s'agissait d'un outil utile pour les Membres.

1.93. Le représentant de la Suisse a remercié le Secrétariat pour son travail utile et sérieux visant à mettre à jour la BDE. La Suisse estimait que la nouvelle interface rendait la base de données plus facile à utiliser, permettant ainsi aux autres utilisateurs d'avoir un meilleur accès aux données, ce qui constituait un bon point de départ pour des analyses plus approfondies du commerce et de l'environnement. Le représentant estimait qu'il serait opportun d'indiquer au CCE dans quelle mesure la base de données était utilisée dans d'autres travaux.

1.94. Le représentant du Chili estimait que la BDE était un outil important pour fournir des informations sur les mesures environnementales adoptées par les Membres. La BDE donnait un aperçu complet des notifications relatives à l'environnement, elle aidait les Membres à suivre les notifications sur plusieurs années et elle permettait de recenser toutes les notifications relatives à l'environnement dans une seule base de données. Le représentant a reconnu la quantité de travail nécessaire pour mettre à jour la base de données et il a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts.

1.95. La représentante du Mexique a remercié le Secrétariat pour les efforts déployés pour mettre à jour la BDE et pour le nouvel outil en ligne, que sa délégation trouvait très utile. Elle a encouragé le Secrétariat à continuer de mettre à jour la base de données, qui donnait des informations utiles sur tous les aspects des mesures liées à l'environnement adoptées par les Membres de l'OMC.

1.96. Le représentant de l'OCDE estimait que la BDE contenait de nombreuses informations très utiles. Il a demandé quels critères étaient utilisés pour déterminer les mesures qui étaient liées à l'environnement.

1.97. Les représentants du Secrétariat de l'OMC ont répondu à la question posée par l'OCDE en indiquant que l'annexe jointe au rapport sur la BDE présentait une liste des mots-clés⁸ utilisés pour faire un premier tri fondé les textes, afin de déterminer si les mesures étaient liées à l'environnement. Le processus était complété par une analyse approfondie des résultats, y compris pour déterminer les faux positifs et les faux négatifs. S'agissant du travail d'analyse et de l'utilisation de la Base de données, le Secrétariat a mentionné que la BDE était très utilisée en interne, y compris pour l'assistance technique et les analyses de recherche, et il a encouragé les Membres, les chercheurs et les autres institutions, y compris l'OCDE, à utiliser davantage la Base de données. Les représentants ont indiqué que la nouvelle option de recherche en texte libre pouvait donner des résultats intéressants dans les domaines d'intérêt actuels, comme les océans, la pêche, et les combustibles fossiles. Comme l'interface était devenue plus facile à utiliser et que les données disponibles étaient désormais à jour, la Base de données serait encore plus utilisée. Concernant la formation, le Secrétariat a mentionné la possibilité de demander une activité d'assistance technique traditionnelle axée sur la nouvelle interface en ligne, ou d'organiser une réunion informelle spécifique au sein de l'OMC pour faire une démonstration plus détaillée de l'outil et de ses fonctionnalités.

2 AUTRES QUESTIONS

2.1 État des négociations relatives à l'Accord sur les biens environnementaux (ABE)

2.1. La représentante de l'Australie, en tant que Présidente des négociations sur l'ABE, a donné des renseignements actualisés sur l'état des négociations relatives à l'ABE. L'Australie a salué cette occasion de rappeler les bénéfices considérables que l'ABE pouvait apporter sur le plan environnemental et commercial. Il s'était écoulé presque deux ans depuis la précédente réunion des représentants de l'ABE et des ministres, qui s'était conclue sans parvenir à un accord. Les participants à l'ABE avaient étudié les principales priorités et sensibilités signalées pendant la réunion, mais les progrès vers un résultat restaient flous.

2.2. Pendant la période d'intérim, l'importance de l'ABE et de ses objectifs sur le plan commercial et environnemental n'avait cessé de croître. Un ABE pouvait renforcer les engagements pris au niveau mondial dans le domaine du commerce et de l'environnement. L'Accord apporterait des bénéfices commerciaux considérables, en stimulant le commerce et en permettant un accès à moindre coût aux technologies bénéfiques pour l'environnement. Un résultat fructueux permettrait d'éliminer les droits de douane pour de nombreux biens et aurait de nombreux impacts directs et positifs sur des questions environnementales essentielles auxquelles les Membres de l'OMC faisaient face, y compris en ce qui concernait la production et l'utilisation plus durable de l'énergie; la minimisation des déchets et la promotion du recyclage; et la préservation de l'environnement. Le fait de conclure un ABE démontrerait la contribution que le système commercial multilatéral pouvait apporter pour surmonter les défis environnementaux. Un ABE pourrait aider à poursuivre la libéralisation du commerce des biens et des services environnementaux. Dans cet esprit, l'approche innovante en matière de libéralisation des échanges qui avait été suivie dans le cadre des négociations sur l'ABE était un exemple positif qui pouvait aider les Membres à réfléchir au travail de l'OMC et à sa fonction de négociation dans le domaine commercial. La participation à l'ABE avait toujours été ouverte à tous les Membres de l'OMC qui partageaient l'ambition et la vision d'un libre-échange mondial dans le domaine des biens environnementaux.

2.3. La représentante de la Norvège a souligné que son pays appuyait sans réserve l'ABE et était prêt à s'engager.

2.4. Le représentant du Canada continuait de soutenir la reprise des négociations pour un ABE ambitieux et tourné vers l'avenir, qui couvrait une large gamme de biens environnementaux, lorsque les conditions seraient propices. Le Canada a encouragé les participants à l'ABE à renouveler leur engagement, étant donné que la réussite d'un ABE soutiendrait les objectifs des Membres de l'OMC en matière de croissance verte et les aideraient à remplir leurs engagements au titre des ODD.

2.5. Le représentant du Japon a souligné que les objectifs environnementaux des négociations sur l'ABE étaient devenus encore plus importants. Le Japon continuait à soutenir les négociations sur l'ABE.

⁸ Veuillez consulter les documents suivants pour plus d'informations sur les mots-clés: [WT/CTE/W/46](#), [WT/CTE/W/78](#) et [WT/CTE/W/102](#).

2.6. La représentante de l'Union européenne a souligné qu'il était important de libéraliser les produits environnementaux pour contribuer à la protection de l'environnement, notamment pour lutter contre le changement climatique. L'Union européenne restait déterminée à conclure un ABE ambitieux et espérait que les négociations seraient relancées, une fois que les circonstances le permettraient et que les participants seraient prêts à cet égard.

2.7. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a réaffirmé que son pays était déterminé à parvenir à un ABE ambitieux et actuel et qu'il souhaitait travailler en étroite collaboration avec les autres participants afin de renouveler leur engagement en temps utile.

2.8. Le représentant de la Suisse a déclaré que les négociations sur l'ABE créeraient une situation triplement gagnante pour l'environnement, le commerce et le développement. La Suisse restait engagée en faveur de la reprise des négociations, en temps utile.

2.9. La représentante du Taipei chinois a noté que l'ABE apportait un bénéfice sur le plan commercial et avait le mérite de lutter contre le réchauffement climatique. Le Taipei chinois restait déterminé à conclure les négociations sur l'ABE.

2.10. La représentante de Hong Kong, Chine, a réitéré le soutien sans réserve de sa délégation en faveur de cette initiative importante. L'ABE apporterait des bénéfices environnementaux, en plus de libéraliser les échanges. Il représenterait un pas important vers la réduction de la pollution, la préservation des ressources naturelles et il stimulerait le développement des technologies qui contribuaient à répondre aux défis environnementaux. Hong Kong, Chine, espérait une reprise rapide des négociations, et était déterminée à travailler en étroite collaboration avec les autres Membres de l'OMC pour atteindre un résultat fructueux.

2.2 Évolution récente des politiques de la Nouvelle-Zélande et son programme "Commerce pour tous"

2.11. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a donné des renseignements actualisés au CCE sur le lancement de la politique "Commerce pour tous". En août 2018, la Première Ministre Jacinda Ardern avait lancé la consultation publique sur un programme "Commerce pour tous" progressif et inclusif. L'objectif était d'appliquer une politique commerciale qui irait de pair avec les autres politiques publiques pour soutenir un développement économique productif, durable et inclusif. Le développement durable prenait en compte les impacts sur l'environnement. Le développement inclusif permettait à tous les Néozélandais de réussir sur la scène mondiale. La consultation publique avait pris fin en octobre 2018. Un conseil consultatif indépendant créé dans le cadre du programme "Commerce pour tous" étudierait et formulerait des recommandations. La délégation du représentant attendait avec intérêt de partager plus de détails sur ce programme lors d'une réunion ultérieure du CCE, en particulier sur la réflexion de la Nouvelle-Zélande quant à la façon dont le commerce pouvait soutenir le développement durable, y compris pour répondre aux questions environnementales mondiales.

2.12. Le représentant de la Norvège a noté qu'un programme commercial plus général et inclusif bénéficierait à tous et devait être salué. Un dialogue exhaustif et transparent était essentiel pour veiller à ce que les bénéfices du commerce soient partagés de manière équitable.

2.13. Le représentant du Canada a souligné les parallèles importants qui existaient entre le programme "Commerce pour tous" de la Nouvelle-Zélande et le programme commercial inclusif de son pays, et il attendait avec intérêt d'autres renseignements actualisés.

2.14. La représentante de l'Union européenne a noté que la stratégie de l'UE relative au commerce et à l'investissement, intitulée "Le commerce pour tous", était basée sur trois principes fondamentaux. Premièrement, la stratégie visait à faire en sorte que le commerce remplisse ses promesses en créant des possibilités économiques. Pour cela, il fallait répondre aux questions qui affectaient l'économie actuelle, comme les services et le commerce numérique, tout en apportant les moyens et les informations nécessaires pour veiller à ce que les PME, les consommateurs et les travailleurs puissent tirer pleinement profit des marchés ouverts. Deuxièmement, les négociations étaient soumises à l'attention accrue du public en publiant les principaux textes de négociation. Le troisième pilier concernait les valeurs et couvrait les questions comme le fait de sauvegarder le modèle social et réglementaire européen en utilisant les accords commerciaux et les programmes préférentiels de l'UE comme leviers pour promouvoir le développement durable, les droits de

l'homme, le commerce juste et éthique et la lutte contre la corruption. Des règles anticorruption étaient incluses dans les accords commerciaux de l'UE, avec des normes sur le travail, le droit des travailleurs de s'organiser et l'abolition du travail des enfants. Le troisième pilier couvrait aussi les efforts déployés pour veiller à une gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement.

2.3 Renseignements du Secrétariat de l'OMC et du PNUE sur le "Dialogue entre dirigeants de haut niveau: Mettre le commerce au service de l'environnement, de la prospérité et de la résilience", qui a eu lieu lors du Forum public 2018 de l'OMC

2.15. Le représentant du Secrétariat de l'OMC a donné au CCE des informations sur plusieurs activités conjointes menées en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement à l'occasion du Forum public de l'OMC. Les activités avaient compris un dialogue entre dirigeants de haut niveau, une publication et une exposition sur la durabilité. L'idée venait du Directeur général de l'OMC et de la Directrice exécutive du PNUE. Lors d'une réunion tenue à Davos (Suisse) en janvier 2018, les deux directeurs avaient fait part de leur volonté de renforcer la coopération entre leurs institutions et de faciliter un dialogue entre les parties prenantes sur les façons de veiller à ce que les politiques commerciales et environnementales aillent de pair. L'événement de haut niveau, qui avait eu lieu lors du premier jour du Forum public, avait rassemblé plusieurs personnalités dirigeantes du secteur privé, du secteur public et de la société civile, aux côtés des directeurs du PNUE et de l'OMC. Le dialogue, qui était diffusé en direct sur les réseaux sociaux, avait connu une participation importante.⁹ Les discussions avaient essentiellement porté sur la nécessité de créer des liens encore plus étroits et positifs entre le commerce ouvert, fondé sur des règles et inclusif d'une part, et un environnement sain d'autre part. Le rôle que le commerce et l'OMC pouvaient jouer pour soutenir la réalisation des objectifs environnementaux avait également été examiné. Le commerce pouvait servir d'outil pour diffuser et reproduire à plus grande échelle les technologies écologiquement rationnelles, et pour accélérer la transition vers une économie verte. Il était nécessaire d'attirer davantage d'investissements écologiques dans les pays en développement, notamment pour améliorer l'accès à l'énergie et l'assainissement.

2.16. Lors du dialogue entre dirigeants de haut niveau, l'OMC et le PNUE avaient lancé leur publication conjointe intitulée "Making Trade Work for the Environment, Prosperity and Resilience" (Mettre le commerce au service de l'environnement, de la prospérité et de la résilience).^{10,11} La publication présentait des possibilités d'utiliser le commerce pour aider à surmonter les problèmes environnementaux grandissants tout en stimulant la prospérité économique et sociale. Un commerce ouvert, prévisible et équitable entre les pays pouvait accélérer la diffusion à l'échelle mondiale de solutions technologiques écologiquement rationnelles et faciliter la création et l'expansion de marchés pour les produits durables. En outre, face à l'impact croissant du changement climatique et au manque de ressources – qui s'étaient fait sentir à des degrés divers dans différentes parties du monde –, le commerce avait un rôle important à jouer en renforçant la résilience environnementale. La troisième activité conjointe était l'exposition sur la durabilité, qui avait été organisée en collaboration avec le Salon du climat, la Fondation Solar Impulse, l'Inventaire vert de l'OMPI et la Mission permanente du Japon. Elle avait rassemblé 12 exposants qui avaient présenté une large gamme de technologies durables. Les technologies présentées comprenaient une lampe qui fonctionnait à l'eau salée et une voiture de course électrique entièrement recyclée, ainsi que des technologies de gestion des déchets et de stockage de l'énergie.

2.17. Il serait utile de tenir d'autres dialogues de ce type. Il serait aussi important de réfléchir à la façon dont l'OMC et le PNUE pouvaient renforcer leur coopération, y compris dans les domaines où les deux institutions avaient déjà collaboré, comme l'assistance technique et le renforcement des capacités.

2.18. La représentante du PNUE a noté que le Programme était prêt à travailler avec le Secrétariat de l'OMC, les Membres de l'OMC et les parties prenantes pour poursuivre la réussite de l'initiative OMC/PNUE, chercher des moyens innovants de rapprocher les milieux commerciaux et environnementaux, et construire des synergies entre ces milieux. D'un point de vue organisationnel, la collaboration avec l'OMC était une priorité élevée et stratégique pour le PNUE.

⁹ La vidéo peut être visionnée à l'adresse suivante: "https://player.4am.ch/wto/20181002-03/fullscreen/player.html?lang=en&media=wto_vod_20181002_101".

¹⁰ La publication peut être consultée à l'adresse suivante: https://www.wto.org/english/res_e/publications_e/unereport2018_e.htm.

¹¹ La présentation figure dans le document [RD/CTE/139](#).

2.19. Le représentant du Japon a déclaré que l'initiative lancée par l'OMC et le PNUE lors du Forum public de l'OMC, qui avait compris un dialogue entre dirigeants, plusieurs discussions organisées par les Membres de l'OMC et l'exposition, avait été très utile. L'initiative avait permis de sensibiliser sur les liens étroits entre le commerce et l'environnement et de donner de l'élan aux discussions sur l'environnement à l'OMC.

2.20. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a salué les efforts déployés par le Secrétariat de l'OMC et le PNUE pour articuler et expliquer les liens entre le commerce, l'environnement, la prospérité et la résilience. Sa délégation a encouragé la coopération entre le Secrétariat de l'OMC et le PNUE pour stimuler un dialogue entre les gouvernements, les entreprises et la société civile afin de renforcer l'économie et l'environnement au niveau mondial. La délégation a encouragé tous les Membres de l'OMC à participer.

2.21. Le représentant du Canada a souligné l'importance de l'initiative lancée par l'OMC et le PNUE. Le Canada y avait contribué grâce à un événement sur le commerce et le changement climatique. La délégation du représentant a encouragé l'OMC et le PNUE à poursuivre leur collaboration.

2.22. La représentante de l'Union européenne a noté que le dialogue entre dirigeants de haut niveau avait été un des événements clés du Forum public de l'OMC. Il avait montré qu'il était important d'abattre les cloisons et de faire participer les milieux environnementaux et commerciaux au dialogue politique. La délégation de la représentante a encouragé l'OMC et le PNUE à poursuivre leur coopération et elle se tenait prête à participer à ces efforts.

2.4 Exposés d'organisations ayant le statut d'observateur

2.4.1 Exposé de l'OCDE

2.23. Le représentant de l'OCDE a informé le CCE des dernières évolutions du travail mené par le Groupe de travail conjoint sur les échanges et l'environnement.¹² Entre 2017 et 2018, l'OCDE a travaillé sur les points suivants: les Accords commerciaux régionaux (ACR) plus verts, en se concentrant sur l'investissement et les subventions; le commerce et une économie sobre en ressources/circulaire; et les indicateurs sur les politiques commerciales et environnementales. S'agissant des ACR, deux documents avaient été publiés en 2017: l'un sur la mise en œuvre des dispositions environnementales inscrites dans les ACR, et l'autre sur leur efficacité, en utilisant la qualité de l'air comme indicateur indirect. Le travail portait désormais sur la façon dont les objectifs environnementaux pouvaient être intégrés dans les chapitres des ACR afin d'assurer une cohérence politique, en particulier dans le domaine de l'investissement (y compris le droit de réglementer et les investissements écologiques) et des subventions (y compris l'élaboration de directives pour des subventions respectueuses de l'environnement et la suppression progressive des subventions nocives pour l'environnement).

2.24. En ce qui concernait les indicateurs sur les politiques commerciales et environnementales, l'OCDE avait mis au point un ensemble de dix indicateurs: 1) le volume des échanges de biens environnementaux; 2) les droits de douane appliqués aux biens environnementaux; 3) les matières premières comprises dans le commerce; 4) le volume des échanges de déchets et de débris; 5) les mesures de soutien aux combustibles fossiles; 6) l'environnement politique et réglementaire favorable aux énergies renouvelables; 7) le bilan des éléments nutritifs des céréales exportées; 8) l'empreinte carbone du commerce; 9) l'empreinte carbone du commerce selon l'hypothèse de l'intensité carbone équivalente; et 10) l'échelle, la composition et les effets techniques des émissions de carbone importées. L'OCDE mènerait ensuite une analyse empirique de la diffusion des technologies propres grâce au commerce. Les deux autres axes de travail, sous réserve des financements disponibles, concernaient les fuites de carbone et le commerce de déchets.

2.4.2 Exposé de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

2.25. La représentante de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a informé¹³ les délégations des derniers faits intervenus dans le cadre de la Convention, y compris la récente réunion annuelle de son comité

¹² La présentation figure dans le document [RD/CTE/141](#).

¹³ La présentation figure dans le document [RD/CTE/143](#).

permanent, et elle a indiqué que la réunion suivante de la COP aurait lieu en 2019. La Convention réglementait le commerce d'environ 36 000 espèces listées dans trois appendices, dont les échanges étaient autorisés pour 97% d'entre elles selon certaines conditions. Seuls les échanges commerciaux des 3% restants étaient interdits, à savoir des espèces comme les tigres, les baleines et d'autres mammifères plus charismatiques.

2.26. Le Comité permanent de la CITES s'était réuni pendant la première semaine d'octobre en Russie et avait abordé plus de 70 points figurant dans son ordre du jour. La représentante s'est intéressée à trois affaires qui étaient plus pertinentes pour les délégués du CCE. La première affaire concernait les mesures de conformité en lien avec le commerce qui avaient été adoptées par le Comité permanent. L'une des principales conditions pour mener des échanges dans le cadre de la CITES était un avis de commerce non préjudiciable reposant sur des données scientifiques – une opinion scientifique donnée par une autorité indépendante selon laquelle le commerce proposé ne mettrait pas en risque la survie des espèces dans leur milieu naturel. Le commerce pouvait avoir lieu, tant qu'un avis de commerce non préjudiciable préalable attestait du caractère durable du commerce. Certaines parties avaient fait face à des difficultés considérables pour appliquer la prescription relative à l'avis de commerce non préjudiciable, en particulier pour les essences de bois listées pour lesquelles il était particulièrement difficile d'évaluer le niveau durable de récolte et de commerce ou lorsque des espèces étaient listées pour la première fois et qu'il n'y avait pas eu de contrôles les concernant.

2.27. C'était le cas du Nigéria, pour le commerce de *pterocarpus erinaceus*, une essence qui avait été mise sur la liste lors de la dernière COP de 2016 et pour laquelle un avis de commerce non préjudiciable était nécessaire depuis 2017. Le Nigéria rencontrait des difficultés supplémentaires liées à la composition de son gouvernement fédéral, selon laquelle le niveau fédéral était chargé de délivrer les licences commerciales, mais le caractère durable devait être évalué au niveau de l'État. Lors de la réunion du Comité permanent tenue en 2017, le Secrétariat de la CITES avait demandé un rapport sur les exportations de palissandre en provenance du Nigéria et sur la nécessité d'obtenir un avis de commerce non préjudiciable. En août 2018, le Nigéria avait exporté 181 000 mètres cubiques de palissandre sans avis de commerce non préjudiciable préalable. Pendant sa réunion tenue en octobre 2018, le Comité permanent avait décidé de recommander à toutes les parties de suspendre les échanges commerciaux de ces essences en provenance du Nigéria jusqu'à ce qu'un avis de commerce non préjudiciable satisfaisant ait été préparé. Le Comité a par ailleurs encouragé les pays importateurs (Viet Nam et Chine) à communiquer au Secrétariat de la CITES les volumes importés depuis que le produit avait été inscrit dans la liste de l'appendice II. Cette décision forte prise par le Comité permanent avait soulevé des questions sur les exportations qui venaient de partir du Nigéria à destination de la Chine et du Viet Nam au moment où la décision avait été adoptée.

2.28. La deuxième affaire concernait la RDP lao. Le pays avait rencontré des difficultés pour mettre en œuvre et faire respecter la Convention depuis qu'il y avait adhéré. La RDP lao avait récemment fait des progrès en prenant plus de mesures pour lutter contre le commerce illicite et pour mieux appliquer la Convention. Les quelques questions restantes concernaient la législation nationale et la capacité à appliquer la prescription sur les avis de commerce non préjudiciable. La RDP lao reconnaissait les problèmes et avait demandé une assistance en matière de renforcement des capacités pour appliquer la prescription sur les avis de commerce non préjudiciable. Le Comité permanent avait formulé une recommandation similaire visant à suspendre les échanges commerciaux de *dalgerbia*, une autre essence de palissandre, jusqu'à ce qu'un avis de commerce non préjudiciable soit établi.

2.29. Enfin, la représentante a partagé le cas de la République démocratique du Congo (RDC), qui avait rencontré des difficultés importantes pour respecter la Convention, étant donné sa taille et sa localisation. Le pays avait des problèmes en matière de gestion du perroquet jaco qui avait été inclus dans l'appendice I de la CITES en 2016 (ce qui voulait dire que tout échange commercial était interdit). La RDC avait émis une réserve quant à l'inclusion de l'espèce dans la liste et avait continué le commerce de perroquet jaco comme s'il figurait toujours dans l'appendice II (selon laquelle le commerce était soumis à un avis de commerce non préjudiciable préalable). Toutefois, le pays n'arrivait toujours pas à établir un avis de commerce non préjudiciable pour l'espèce et le Comité permanent avait émis une recommandation visant à suspendre le commerce de cette espèce. Le Comité avait également décidé de maintenir une recommandation de suspension du commerce visant Madagascar, qui était en vigueur depuis 2016.

2.30. La CITES faisait des efforts pour s'adapter au XXI^e siècle et pour autoriser la délivrance de permis par voie électronique dans le cadre de la Convention, tout en étudiant l'utilisation des nouvelles technologies comme les signatures numériques et la chaîne de blocs. La représentante a également mentionné la collaboration de la CITES avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) afin de mettre en place de meilleurs algorithmes pour veiller à ce que les conteneurs qui présentaient un risque soient inspectés. La CITES examinait par ailleurs les conséquences du déplacement d'espèces de l'appendice II vers l'appendice I, en particulier en ce qui concernait les stocks qui avaient été acquis avant le changement de liste à des fins d'exportation et pour lesquels tout commerce était désormais interdit. Certaines Parties estimaient qu'il s'agissait là d'une application rétroactive injuste de la restriction tandis que d'autres considéraient que c'était une application des règles actuelles dans le commerce actuel. À la demande des Parties, le Secrétariat de la CITES avait préparé une recommandation sur l'approche à adopter. La proposition serait abordée lors de la COP suivante, qui aurait lieu en 2019.

2.31. Bien que la Convention ne réglemente que le commerce international, les marchés nationaux qui échangeaient fréquemment des espèces de manière illégale avaient un impact sur la demande internationale des espèces listées et les Parties souhaitaient traiter des réglementations et des contrôles intérieurs concernant les espèces qui ne pouvaient pas être échangées à l'international. Les discussions concernaient en particulier l'ivoire, les cornes de rhinocéros et les écailles de pangolin.

2.32. La COP suivante aurait lieu du 23 mai au 3 juin 2019 à Colombo, au Sri Lanka. Les propositions visant à inclure de nouvelles espèces dans les appendices ou à adopter de nouvelles décisions, résolutions ou amendements devaient être présentées au plus tard 150 jours avant la réunion. Une des propositions d'animaux à inclure dans la liste lors de la COP à venir concernait une espèce de concombre de mer qui était exportée par le Sri Lanka, principalement vers les marchés asiatiques. Les pays en développement avaient jusqu'au 31 décembre 2018 pour demander un parrainage afin de pouvoir participer à la COP. L'ordre du jour final devait être publié à la fin de janvier 2019. Les délégués du CCE étaient encouragés à suivre les nouveaux cours en ligne élaborés par la CITES et le Secrétariat de l'OMC intitulés "La CITES et l'OMC – Renforcer la coopération en faveur du développement durable". Le cours expliquait la collaboration entre l'OMC et la CITES au cours des 40 précédentes années. Il avait été mis à disposition sur le site Web e-campus de l'OMC.¹⁴

2.33. La représentante de l'Union européenne a salué la présentation encourageante et s'est félicitée des efforts déployés par le Secrétariat de la CITES pour créer des liens directs avec le travail mené par le CCE. Elle a également apprécié la référence faite au travail entre la CITES et l'OMD et aux outils modernes comme la chaîne de blocs et la façon dont ces outils pouvaient contribuer aux discussions sur ces questions.

2.34. La représentante de la CITES a observé que le travail sur la chaîne de blocs venait juste d'être présenté avec le soutien de l'Université technique de Berlin. Le sujet serait abordé lors de la COP qui aurait lieu en 2019 pour solliciter une approbation en vue de poursuivre les travaux.

3 DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

3.1. La réunion suivante du Comité aurait lieu en mai 2019. La date exacte serait communiquée aux Membres en temps voulu.

¹⁴ <https://ecampus.wto.org/>.

ANNEXE 1: POINTS INSCRITS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE

- Point 1: Rapports entre les dispositions du système commercial multilatéral et les mesures commerciales prises à des fins de protection de l'environnement, y compris celles qui relèvent d'accords environnementaux multilatéraux.
- Point 2: Rapports entre les politiques environnementales qui intéressent le commerce et les mesures environnementales ayant des effets notables sur le commerce et les dispositions du système commercial multilatéral.
- Point 3 a): Rapports entre les dispositions du système commercial multilatéral et les impositions et taxes appliquées à des fins de protection de l'environnement.
- Point 3 b): Rapports entre les dispositions du système commercial multilatéral et les prescriptions établies à des fins de protection de l'environnement, relatives aux produits, y compris les normes et règlements techniques et les prescriptions en matière d'emballage, d'étiquetage et de recyclage.
- Point 4: Dispositions du système commercial multilatéral pour ce qui est de la transparence des mesures commerciales appliquées à des fins de protection de l'environnement et des mesures et prescriptions environnementales qui ont des effets notables sur le commerce.
- Point 5: Rapports entre les mécanismes de règlement des différends du système commercial multilatéral et ceux qui sont prévus dans les accords environnementaux multilatéraux.
- Point 6: Effet des mesures environnementales sur l'accès aux marchés, notamment pour les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, et avantages environnementaux de l'élimination des restrictions aux échanges et des distorsions des échanges.
- Point 7: Question des exportations de produits interdits sur le marché intérieur.
- Point 8: Dispositions pertinentes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.
- Point 9: Programme de travail envisagé dans la Décision sur le commerce des services et l'environnement.
- Point 10: Contribution apportée aux organes pertinents pour ce qui est des arrangements appropriés concernant les relations avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales visées à l'article V de l'Accord sur l'OMC.

ANNEXE 2: PARTIES DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA QUI SE RAPPORTENT AUX TRAVAUX DU CCE

32. Nous donnons pour instruction au Comité du commerce et de l'environnement, dans la poursuite de ses travaux sur tous les points de son programme de travail dans le cadre de son mandat actuel, d'accorder une attention particulière aux éléments suivants:

- i) effet des mesures environnementales sur l'accès aux marchés, spécialement en ce qui concerne les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, et situations dans lesquelles l'élimination ou la réduction des restrictions et des distorsions des échanges serait bénéfique pour le commerce, l'environnement et le développement;
- ii) dispositions pertinentes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce; et
- iii) prescriptions en matière d'étiquetage à des fins environnementales.

Les travaux sur ces questions devraient entre autres choses consister à identifier la nécessité éventuelle de clarifier les règles pertinentes de l'OMC. Le Comité fera rapport à la cinquième session de la Conférence ministérielle, et fera des recommandations, dans les cas où cela sera approprié, en ce qui concerne l'action future, y compris l'opportunité de négociations. Le résultat de ces travaux ainsi que les négociations menées au titre du paragraphe 31 i) et ii) seront compatibles avec le caractère ouvert et non discriminatoire du système commercial multilatéral, n'accroîtront pas ou ne diminueront pas les droits et obligations des Membres au titre des accords de l'OMC existants, en particulier l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, et ne modifieront pas non plus l'équilibre entre ces droits et obligations, et tiendront compte des besoins des pays en développement et des pays les moins avancés.

33. Nous reconnaissons l'importance de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le domaine du commerce et de l'environnement pour les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux. Nous encourageons aussi le partage des connaissances spécialisées et des expériences avec les Membres qui souhaitent effectuer des examens environnementaux au niveau national. Un rapport sera établi sur ces activités pour la cinquième session.

51. Le Comité du commerce et du développement et le Comité du commerce et de l'environnement serviront chacun, dans le cadre de leurs mandats respectifs, d'enquête pour identifier les aspects des négociations relatifs au développement et à l'environnement, et pour débattre de ces aspects, afin d'aider à atteindre l'objectif visant à ce que le développement durable soit pris en compte d'une manière appropriée.
